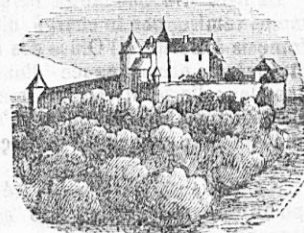




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9<sup>h</sup>7 (dim. j. f. 9<sup>h</sup>1) 3<sup>h</sup>30 8<sup>h</sup>7. BULLE, dép. 5<sup>h</sup>00 (5<sup>h</sup>45) 1<sup>h</sup>40 6<sup>h</sup>20

## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—  
 . . . 6 mois » 2 50  
 Étranger . . . 1 an » 9 50  
 . . . 6 mois » 5 50

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.  
 TÉLÉPHONE 150

## ANNONCES

District de la Gruyère:  
 Une seule insertion . . . 20 cts.  
 Annonces répétées . . . 10 »  
 Canton: Première insertion . . . 20 »  
 Les suivantes . . . 15 »  
 Suisse . . . 25 »  
 Étranger . . . 30 »  
 la ligne ou son espace.  
 Annonces mortuaires et rétractations . . . 25 cts.  
 Réclames . . . 40 cts. la ligne  
 S'adresser à  
 Publicitas, S.A. suisse de publicité,  
 Bulle (Cercle catholique, au 1er).

## La défense nationale.

Les Chambres fédérales vont discuter, dans la présente session, le budget de la Confédération. Le projet de budget militaire soumis aux Chambres par l'ancien Conseil fédéral comportait une dépense de 48 millions et demi. Or, le nouveau Conseil fédéral n'a rien de plus pressé que de porter cette somme à 52 millions, prétendant, il est vrai, le renchérissement de toutes choses.

En admettant que ce renchérissement corresponde au double des prix d'avant la guerre, nous reviendrions donc à une dépense égale à celle que comportait la préparation de la défense nationale au moment où tous les peuples qui nous entourent couraient aux armements à outrance. Il était logique alors, si nous voulions nous mettre sur un bon pied à l'égard de voisins mal intentionnés, de faire de fortes dépenses pour notre préparation militaire.

Mais aujourd'hui? Reste-t-il encore des raisons suffisantes pour que nous soumettions le peuple à des dépenses formidables dont le résultat le plus apparent est le maintien d'une caste militaire, de plus en plus puissante chez nous?

Dans la *Revue militaire suisse*, le colonel Sarasin déclare que, si nous voulons appliquer intégralement l'organisation militaire actuelle, nous devrions y consacrer une somme annuelle de 80 millions; il reconnaît que ni le Conseil fédéral, pas plus que le peuple ne consentiraient à s'imposer ce sacrifice et que l'on doit se contenter d'un budget militaire de 40 millions.

C'est déjà un chiffre coquet, au moment où le désarmement de notre voisin le plus dangereux est à l'ordre du jour et où il se trouve en tout cas dans l'impossibilité de nous nuire par les armes.

Mais il y a des intéressés qui ne trouvent pas de leur goût cette réduction des dépenses militaires. La *Gazette de Lausanne* publie une étude du colonel Lecomte, étude qui conclut à une dépense d'au moins cent millions par année! Le colonel Lecomte proteste au nom de la défense nationale, contre la prochaine révision du recrutement ordonnée en vue d'éliminer 9000 unités des 27000 hommes recrutés et non instruits encore. Il prétend que cette augmentation du nombre des recrues provient surtout de l'amélioration de l'état sanitaire général, résultant de l'éducation physique de la jeunesse. Pour lui, les commissions de recrutement ne se sont nullement montrées plus larges pour l'admission des jeunes gens aptes au service militaire.

Il déclare que nous devons compter à l'avenir sur le recrutement annuel

de 25.000 jeunes gens et sur quatre cours de répétition.

Il est évident que plus on lèvera de recrues, plus les écoles seront nombreuses, plus les cours de répétition seront nécessaires. En acceptant les conclusions que nous venons de reproduire, le peuple suisse s'imposerait réellement le sacrifice d'une centaine de millions pour le plus grand plaisir de quelques galonnés.

Une armée vous est indispensable; c'est là une chose indiscutable et indiscutée; mais est-il bien nécessaire qu'elle ait l'importance, au point de vue numérique, qu'elle avait il y a six ans, alors que l'horizon se chargeait d'orages, alors que l'Europe entière était sous les armes et que la grande déflagration était imminente? Allez donc demander aux belligérants, qu'ils soient français, italiens, anglais ou allemands, s'ils sont disposés à recommencer la sinistre tragédie. Est-ce donc le moment de songer à renforcer encore notre appareil de défense nationale?

Pour tenir compte des deux courants, celui qui veut réaliser des économies sérieuses en matière militaire, et celui qui entend maintenir une armée forte et disciplinée, il y a place pour un moyen terme. Il n'est pas indispensable que notre armée comporte un effectif aussi considérable. Il suffit de le réduire de moitié; mais cette moitié serait instruite et entraînée à la perfection.

Cela saute aux yeux que nous ne pourrions compter sur une armée de 200.000 hommes mal instruits et peu entraînés. Les dépenses que l'on effectuerait dans ce but seraient certainement de l'argent perdu.

Mais le colonel Sarasin se trompe quand il affirme que si le peuple suisse ne veut pas y mettre le prix, il fera mieux de renoncer à son armée. Le peuple suisse ne veut plus d'armements ruineux et inutiles en l'état actuel. Il veut conserver une armée qui soit à la hauteur des circonstances; pour obtenir ce résultat, il doit ou bien réduire chaque année de moitié le nombre des recrues, ou bien réduire de moitié la durée totale du service militaire. On pourrait des deux façons passer à la perfection la formation des hommes, sans nuire aux besoins de la défense du pays.

## NOUVELLES SUISSES

« Union », Société Suisse d'Achats, Olten. — Cette association, comptant actuellement trois mille membres (détaillants en denrées alimentaires et coloniales) dans toute la Suisse, se développe rapidement. Les achats comportant en 1918 fr. 21.000.000.—, atteignent en 1919 fr. 34.000.000.—. Et, ce qui est remarquable: le premier se-

mestre de 1919 atteint fr. 12.000.000, tandis que le second semestre participe avec presque fr. 22.000.000. Les achats au mois de décembre 1919 ont atteint le record avec fr. 5.000.000, en un seul mois. Tout ceci permet de faire des conclusions pour l'année commencée.

La société est sous la direction de son fondateur, Monsieur G. Brandenberger. Le personnel compte actuellement 44 employés. Le but de cette société est moins de faire de grands bénéfices que de procurer aussi avantageusement que possible les marchandises aux épiciers qui en font partie, soit par des importations directes, soit par des marchés conclus en Suisse, et d'augmenter de cette manière leur capacité de vendre des produits à des prix avantageux qui leur permettent ainsi de lutter contre toute concurrence.

## Grippe et encéphalite léthargique.

— Un cas d'encéphalite léthargique a été constaté à Martigny.

Le département sanitaire cantonal de Soleure communique que le nombre des cas de grippe et d'encéphalite léthargique s'élevait à fin janvier à 264. On ne signale jusqu'à maintenant qu'un cas mortel pour chaque genre de maladies. Depuis, la grippe a pris une vaste extension. Le gouvernement a défendu, en plus des bals, toute mascarade à l'occasion du carnaval. Les communes sont autorisées d'ordonner la fermeture des théâtres, des cinémas et des écoles, ainsi que l'interdiction des réunions publiques.

A Granges, une jeune femme, mariée depuis quelques jours, a succombé jeudi de la maladie du sommeil.

A Davos, l'instituteur de l'école secondaire Belert a succombé à la maladie du sommeil. On a constaté quatre cas de cette dangereuse maladie.

L'épidémie de grippe a fait son apparition dans le Prättigau.

Polonais malgré eux... — Le premier convoi comprenant environ mille prisonniers de guerre rapatriés de France à destination de la Pologne a traversé la Suisse vendredi de Bâle à Buchs. Il s'agit d'anciens sujets allemands devenus citoyens de la nouvelle République de Pologne, depuis le traité de Versailles. Le convoi parvint à Bâle vendredi à l'aube et l'on remarqua alors qu'une grande agitation régnait parmi les soldats, dont une partie voulait s'opposer à la continuation du voyage sous prétexte de rester fidèles à leur ancienne patrie.

A 3 h. du matin, il fallut alarmer le détachement des troupes suisses de sûreté, afin d'éviter une émeute. A la station de Möhlin, cinquante soldats sortirent des wagons par les fenêtres, mais il furent ramenés à l'intérieur du convoi, sauf seize répentins. Afin d'éviter de nouveaux désordres, on avia-

télégraphiquement les autorités de Zurich de prendre les mesures nécessaires. Un détachement de gendarmes fut envoyé à la gare, où le convoi arriva vers 11 heures. Les prisonniers y dînèrent, puis le train reparti à 11 h. 45 pour Thalwil et Buchs, où des mesures de police furent également prises pour rendre les évasions impossibles.

D'autres convois de soldats polonais traverseront la Suisse ces prochaines semaines. Or, comme il semble qu'ils n'ont pas un grand enthousiasme pour réintégrer leur patrie, qui doit les mobiliser pour combattre les bolchévistes russes, il est indispensable que les autorités suisses prennent de sévères mesures pour éviter des désordres et des mutineries.

## Deux échecs féministes.

A Bâle. — La révision constitutionnelle tendant à introduire le vote féminin a été repoussée par 12 372 voix contre 6775.

A Zurich. — Dans la votation cantonale, la révision de la constitution concernant le suffrage féminin actif et passif a été repoussée par 88.249 voix contre 21.608.

Vaud. — Les morts subites. — On a relevé à l'entrée du village de Bière, M. Conrad Rager, mécanicien, travaillant chez M. Allaman, constructeur, à Ballens. Une enquête est ouverte. On a émis l'idée d'une congestion mortelle; d'autre part, le bruit a couru que M. Rager aurait été renversé par une motocyclette. La victime était un homme parfaitement sobre.

— Vendredi après midi, avenue du Dr Tiseot, à Lausanne, un passant s'est affaissé soudain sur le trottoir. On s'empressa autour de lui, mais il avait cessé de vivre. Le défunt a succombé à une embolie. C'est un nettoyeur des C. F. F., M. John Prahin, âgé de 48 ans, et dont la famille habite à l'avenue d'Ouchy.

Genève. — Un drame à l'hôpital. — En traitement à l'hôpital cantonal de Genève pour la grippe, un malade, Ernest Jean B., doreur, âgé de 86 ans, Bâlois, a ouvert la fenêtre de sa chambre et s'est jeté dans la cour. La mort a été instantanée.

## A L'ÉTRANGER

Les Alliés s'en remettent à la Ligue des Nations.

Suivant le correspondant spécial du *Corriere della Sera*, la Conférence de la paix s'est mise d'accord pour confier le jugement des Allemands coupables à la Ligue des Nations. Cette solution est possible sur la base de l'article 19 du traité de paix, qui prévoit dans certaines circonstances la révision des dispositions du traité. La France acceptera ce compromis sur l'insistance de l'Angleterre.

GRUYÈRE

La liste des coupables sera néanmoins remise par le chargé d'affaires français à Berlin à l'Office des affaires étrangères accompagnée d'une note dans laquelle la livraison immédiate des personnalités indiquées n'est cependant pas demandée de façon expresse.

En principe, la possibilité d'une modification de l'article 228 est ainsi reconnue.

On confirme de Paris au même journal que cette solution conciliante a été amenée par le lord chancelier Birkenhead qui, sur les instructions de M. Lloyd George, a plaidé en faveur de l'adoucissement de cette disposition, afin de permettre au gouvernement allemand de satisfaire les Alliés et d'éviter un mouvement populaire en Allemagne en faveur de la réaction.

Le jugement de Guillaume en Suisse.

La *Westminster Gazette*, organe libéral, écrit :

« Si, comme le bruit en court, la Suisse est disposée à constituer un tribunal pour juger l'ex-kaïzer, ce moyen terme servirait à sortir de l'impasse actuelle. Les Allemands auraient probablement confiance dans l'impartialité de la Suisse. Il se peut que les puissances de l'Entente consentent à une solution de ce genre, à condition que les éléments italiens et français de la Suisse soient représentés dans ce tribunal. »

La catastrophe de Dijon.

La collision de trains de Perrigny a coûté la vie à 18 voyageurs. Il y a 35 blessés, dont plusieurs grièvement. Parmi les morts, on cite le capitaine d'artillerie Damalle, trois lieutenants, un juge assesseur au tribunal de la Seine, le directeur des contributions indirectes de St-Etienne, un sergent qui sortait réformé de l'hôpital de Lyon et deux dames. Il reste à identifier les corps de deux hommes et de deux femmes.

Un théâtre en feu.

Judi après midi, le feu s'est déclaré au Théâtre Français de Bordeaux, où, depuis le mois de décembre 1919, se donnaient des séances cinématographiques. L'incendie est dû à un court-circuit qui se serait produit dans la cabine de l'opérateur, lequel préparait ses films pour la représentation de la matinée. En une heure, la scène et la salle furent entièrement la proie des flammes.

Le Théâtre Français avait été construit, de 1793 à 1800, sur les plans de Dalort ; il avait été incendié une première fois déjà durant la nuit du 2 au 3 décembre 1855. Tout l'intérieur du théâtre avait été restauré récemment à l'occasion de sa nouvelle affectation comme cinéma. Les dégâts sont considérables. Le feu a éclaté au moment où le public allait commencer à entrer dans la salle.

La guerre en Russie.

Les Ukrainiens se révoltent.

On mande de Varsovie que la population ukrainienne tout entière est entrée en rébellion armée contre les bolchévistes. Tout le gouvernement de Poltava se trouve en leur pouvoir et des forces insurrectionnelles importantes opèrent dans la région de Kasyatin. Les Ukrainiens ont adopté pour devise : « Lutter jusqu'à la mort pour l'indépendance de l'Ukraine, pour Pétlioura et pour le Parlement. »

A Kief, on signale une émeute des bolchévistes qui ont été désarmés. La population refuse de fournir des céréales et du fourrage.

**Nécrologie.** — La mort fauche impitoyablement dans les rangs de notre population. Aveugle, elle emporte tous les âges et toutes les conditions.

Lundi fut un jour sombre. Madame Marie Jaquier née Oberson est décédée à l'âge de 56 ans, après une pénible maladie. Quand disparaît la mère, c'est l'âme de la famille qui s'en va ; les enfants affligés sont dignes de commisération et de sympathie lorsqu'ils se voient privés de celle qu'ils aimaient et qui fut leur guide et leur soutien dans la vie.

— La famille de M. Urbain Castella, industriel à Bulle, vient d'être frappée d'un deuil bien cruel. La petite Léonie Castella, gracieuse enfant légitimant toutes les espérances, vient de leur être enlevée par la maladie dans sa neuvième année. C'est une douloureuse perte que celle de cet ange qui disparaît, emportant avec elle la joie du foyer. Les sympathies ne manquent pas à la famille dans cette pénible épreuve. A celles que lui donnera la population, nous joignons les nôtres et nous lui adressons nos sincères condoléances.

— Lundi, M. Jean Muller, âgé de 60 ans, descendait des Granges, lorsqu'il ressentit un malaise. Vouloir se restaurer, il entra au café du Pont et demanda une consommation. Mais, lorsque la sommelière remonta de la cave, M. Muller gisait sur le parquet sans vie, frappé d'une apoplexie foudroyante.

M. Jean Müller, qui avait travaillé comme ouvrier confiseur pendant 25 ans à la fabrique Cailler, jouissait des bienfaits de la caisse de retraite depuis le nouvel an.

Aux parents vont également nos sympathies et nos sincères condoléances.

**Crédit Gruyérien.** — Cet établissement publie son rapport pour l'exercice 1919. Nous extrayons de ce compte-rendu les chiffres suivants : Mouvement général fr. 157000000, en avance de fr. 14000000, environ sur l'exercice 1918. Le chiffre des pépôts de toute nature ascende à fr. 11800 mille contre fr. 9750000, l'année précédente. Le bénéfice s'élève à fr. 81 mille, 061, 39 y compris le report de fr. 16608, 69 de 1910. Ce résultat peut être envisagé comme satisfaisant si l'on considère les amortissements importants que la banque a faits cette année sur son portefeuille-titre en suite de la baisse des cours. Le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée des actionnaires, le 11 février le paiement d'un dividende de 5 % soit fr. 25, par action et l'intérêt statutaire de fr. 5, aux parts de fondation.

**Fonctionnaire désappointé.** — Par principe, nous n'insérons pas les communications non signées. Pour une fois, nous faisons exception en reproduisant les lignes suivantes :

« *Fonctionnaire désappointé.* — Un fonctionnaire, se disant désappointé, mais oubliant de donner son nom, a cru devoir se plaindre, par la voie de ce journal, de ce que « devant certains tribunaux, les plaignants, fonctionnaires de l'Etat, faisant des dénonces dans l'exercice de leurs fonctions, sont beaucoup plus mal vus à leur barre que les prévenus pour qui on « a tous les égards. »

Ce fonctionnaire, auteur anonyme, est invité à se faire connaître immédiatement et à préciser l'autorité judiciaire visée, pour permettre à cette dernière de faire valoir les droits que lui confèrent les accusations malveil-

lantes et gratuites de ce correspondant anonyme. (Sans signature.) »

Notre correspondant serait bien en peine de répondre directement à l'interpellateur, les lignes de ce dernier nous ayant été remises non signées. Pour lui, c'est bien l'anonymat de la part de celui ou de ceux qui lui reprochent de ne pas avoir publié son nom.

En passant, constatons que le testamentaire dit : fonctionnaire désappointé ; nous avons écrit : désabusé.

La protestation se trompe donc d'adresse.

**Soirée choucroûte.** — Les conditions sanitaires ont empêché l'organisation du Bacquet des Rois. Pour donner satisfaction aux vœux de tous les amis du Cercle et leur procurer l'occasion de fraterniser, il est organisé, pour samedi, à 7 1/2 heures, une soirée choucroûte qui aura certainement une très forte participation.

Les inscriptions sont reçues au café du Cercle des Arts et Métiers.

**Chez nos gyms.** — La soirée organisée par la Section de gymnastique de Bulle pour dimanche dernier attirait tout Bulle. La salle de l'Hôtel de Ville était trop petite pour contenir tous ceux qui voulaient manifester leur sympathie à nos vaillants gymnastes. Aussi la soirée eut-elle un plein succès dont nous félicitons vivement la section.

**La saison.** — Qu'y a-t-il de plus magnifique qu'une promenade à la campagne par ce temps idéal. Partout la nature est mise en éveil par les chauds rayons du soleil, les fleurs s'empressent de répondre à l'appel de la nature, les bourgeons des maronniers grossissent et accablent le travail intérieur qui les tourmente, les verriers, les noisetiers laissent échapper une abondante poussière de poles, les prés s'essayaient à verdoyer, les oiseaux commencent leur sifflement joyeux. La vie s'annonce de toutes parts avec empressement.

Mais à ce printemps prématuré ne succédera-t-il pas un autre qui nous réserve peut-être de nombreuses giboulées ?

Avis aux abonnés.

Après la foire du 12 février, nous mettrons en circulation les cartes de remboursement pour l'abonnement de *LA GRUYÈRE* pour 1920. Les abonnés qui désirent payer à notre bureau (rue de la Sionge) sont priés de le faire jusqu'à cette date.

Aux abonnés à l'étranger.

Nos abonnés à l'étranger, dont l'abonnement est échu, sont priés de nous en faire parvenir le montant le plus tôt possible, ceci afin d'éviter toute interruption dans le service du journal. Abonnement pour un an : fr. 9.50 ; pour 6 mois fr. 5.50 (argent suisse).

Monsieur Paul DUPAQUIER et ses sœurs Marie-Thérèse, Mathilde, Lucie et Suzanne, à Vuadens, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur mère chérie

MADAME Veuve Louis DUPAQUIER née Bays

décédée pieusement à Vuadens, le 8 février 1920.

Les funérailles auront lieu à Vuadens, le 11 février, à 9 h. 30 du matin.

R. I. P. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†  
Monsieur Théophile JAQUIER, à Bulle, Mademoiselle Odile JAQUIER, à Bulle, Madame Veuve Berthe HEIMO et ses enfants, à Bulle, Madame Veuve Martine DELLEY-OBERSON et ses enfants, à Portalban, les familles JAQUIER, PITTET, WURSCHE, PETERMANN KELLER, et familles alliées ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie JAQUIER née Oberson

leur chère épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 8 février 1920, dans sa 56<sup>ème</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle le mercredi 11 février, à 9 1/2 heures du matin.

Domicile mortuaire : Café du Moléson, Bulle.

R. I. P. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†  
La Société des Cafetiers de la Gruyère a le regret de faire part à ses membres du décès de

Madame Marie JAQUIER

épouse de M. Théophile Jaquier, membre de la Société.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 11 février, à 9 h. 1/2

†  
Monsieur et Madame Urbain CASTELLA et leurs enfants Elisabeth, Bertha, Aurélie et Paul, à Bulle, ont la douleur de faire part du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de leur chère fille et sœur

Léonie

décédée le 9 février, à 6 h. du matin, à l'âge de 9 ans, après une courte mais pénible maladie.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 11 février, à 10 1/2 heures.

†  
Les parents, amis et connaissances font part du décès de

MONSIEUR Jean Muller confiseur à Broc

survenu subitement à l'âge de 60 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, jendi 12 février, à 9 heures.

Domicile mortuaire : Rue de Bouleyres. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†  
**Myastifié !**

vous le serez toujours si vous acceptez des Tablettes Wybert tandis que vous comptez recevoir des Tablettes Gaba, souveraines contre toutes les affections des voies respiratoires. — Méfiez-vous ! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à 1 fr. 75.



De...  
graisse cor...  
PR...  
Qualité  
On deman...  
LO...  
de 4 ou 5 pièces  
de banque  
entrée à conveni...  
Au besoin  
FAIRE OFFRES  
BILICITAS, S. A., B...  
BANQUE POPUL...  
à H...  
Le coupon de dividende N...  
jour, pour l'exercice 1919, à...  
F...  
Bulle, le 9 février 1920.  
SOU...  
Les Entreprises é...  
tent au concours les trav...  
nerie, Béton armé et...  
construction de l'usine h...  
Les entrepreneurs...  
plans, avant-métrés et ca...  
chitecte soussigné à Frib...  
vement.  
Les soumissions doi...  
la Direction des E. E. F...  
plus tard.  
Crédit...  
à B...  
Capita...  
Fr. 1...  
Nous recevons de...  
pour le terme de...  
5...  
Dimanche...  
à la grande salle de...  
Soirée...  
l'Union gruyérien...  
Pr...  
LOTO...  
De...  
LA PEUR, jol...

**Demandez**  
la  
**graisse comestible végétale**  
**PROBOL**  
Qualité supérieure.

**On demande A BULLE**  
**LOCAUX**  
de 4 ou 5 pièces, pour bureaux  
de banque de la place, pour  
entrée à convenir.

Au besoin on transformerait.  
FAIRE OFFRES sous chiffres P. 347 B, à PUBLICITAS, S. A., BULLE.

**BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE**  
à BULLE  
Le coupon de dividende N° 23 de nos actions est payable dès ce jour, pour l'exercice 1919, à raison de 7 %, soit par  
**Fr. 14.-**  
Bulle, le 9 février 1920.  
La DIRECTION.

**SOUSSION**  
Les Entreprises électriques fribourgeoises mettent au concours les travaux de : Terrassement, Maçonnerie, Béton armé et Simili-pierre nécessaires à la construction de l'usine hydro-électrique de la Jogne à Broc.  
Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des plans, avant-métrés et cahier des charges au bureau de l'architecte soussigné à Fribourg du 9 au 14 février inclusivement.  
Les soumissions doivent être remises sous pli cacheté à la Direction des E. E. F. le 16 février 1920, à 6 h. du soir au plus tard.  
Pour les E. E. F.  
**A. Andrey, arch.**

**Crédit Gruyérien**  
à BULLE  
Capital et réserves :  
**Fr. 1,100,000.-**  
Nous recevons dès ce jour des dépôts d'espèces pour le terme de 1 à 5 ans, au taux de  
**5 1/2 0/0**  
La Direction.

**Dinanche de Carnaval**  
à la grande salle de l'HOTEL MODERNE, Bulle  
**Soirée familière**  
organisée par  
l'Union gruyérienne des Arts et Métiers.  
Première partie :  
**LOTO-TOMBOLA**  
Deuxième partie :  
**LA PEUR**, jolie pièce sentimentale, par 5 acteurs.

**Mises juridiques.**  
L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le 13 février courant, dès 10 heures du jour, à domicile, une commode plate et un canapé, appartenant à M. Alfred PRIVET, à Le Pâquier.  
Bulle, le 9 février 1920.  
L'Office des poursuites.

On demande plusieurs  
**bons selliers**  
pour la confection de bâches et couvertures de chevaux.  
Ecrire à MM. Bloch, Bernard & Cie, Chemin du Trey-blanc, LAUSANNE.

**Mises juridiques.**  
L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le 13 février, dès 10 h. du matin, à domicile, une machine à coudre pour cordonnier, appartenant à M. MICHELI Joseph à La Lorraine, rière Rucyres-Treffayes.  
Bulle, le 9 février 1920.  
L'Office des poursuites.

**A VENDRE**  
pour cause de départ,  
**un potager**  
à 4 trous, en bon état avec bœuf, loto en cuivre.  
S'adresser à Alph. YERLY, La Tour.

**Mises de bois**  
Samedi 14 février, on vendra, dans la forêt cantonale du GOTHUZ DAVAUD, 16 carrons, 40 stères sapin et 30 tas de branches.  
Rendez vous à 9 heures à la forêt.  
Aussitôt après cette mise, départ pour la forêt du Collège, les Prarais, où l'on vendra 24 tas de branches, 25 stères sapin et 16 tuyaux de fontaine.  
La mise commencera vers 10 heures et demie.  
Inspecteur des forêts au 3<sup>e</sup> arrondissement.

**Mises publiques.**  
Il sera vendu en mises publiques le samedi 14 février, dès les 2 heures, au Stand de Gruyères : des tables, garde-robes, potager à 4 trous, lits, pendule, tableaux, du linge, de la vaisselle et divers.

**MISES PUBLIQUES**  
Le jeudi 12 février est, dès 1 1/2 h. du jour, dans la salle du Café de l'Harmonie, à Bulle, il sera vendu en mises publiques :  
2 banques marbre pour magasin,  
1 table marbre,  
1 bois de lit, 1 table de nuit.  
Bulle, le 10 février 1920.  
L'exposant.

**A vendre**  
**un pore gras.**  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 342 B.

**A VENDRE**  
d'occasion une bicyclette course et 2 accordéons, état neuf.  
S'adresser à M. Saudan fils, maréchal, Bulle.  
On demande à louer dans le quartier de l'Écu ou à proximité  
**un jardin.**  
Faire offres au bureau du journal.

**Vente de bétail.**  
Pour cause de mise à bail, les soussignés mettront en vente dès mardi 10 février, un troupeau de 23 têtes de bétail, le tout primé en 1<sup>re</sup> classe, avec marques métalliques et faisant partie d'un syndicat noir.  
Les exposants :  
Mottaz frères, à Chandon, gare Grolley ou Léchelles.

**SAVON BON MARCHÉ.**  
Nous liquidons notre stock de 1000 caisses de savon de ménage prix Fr. 15.- la caisse de 100 morceaux en prenant tout le lot, caisse d'essai de 100 morc. à Fr. 16.- franco notre dépôt. Grande Droguerie Suisse, 4 rue Petitot, Genève.

**A vendre**  
à BULLE  
**le bâtiment**  
ayant 4 logements et jardin attendant, situé rue de la Condémine, près de l'ancien cimetière en ville. Conditions très avantageuses.  
S'adresser à M. Alfred REY-OHLEN, Juge, à Bulle.

**Montagne**  
à vendre.  
S'adresser à la LIGUE pour la CONSERVATION de la TERRE FRIBOURGEOISE, Office d'information, à BULLE. Téléphone 144.

**A vendre**  
une jeune truie grasse, pesant environ 200 kg.  
S'adresser à M. Paul Moret, au Creux, Vuadens.

**Pâturages à louer.**  
Les beaux pâturages de la Valchoudaz-Pertusaz, vallée de l'Hongrin, du port de 30 vaches, seront offerts en mise publique, pour le terme de 3 ans, le jeudi 19 février 1920 à 15 heures 30, à l'Hôtel Terminus à Montreux. Chalets en bon état d'entretien, eau intarissable. Situés à 1000 mètres d'altitude, ces pâturages précoces offrent un grand avantage. Les amateurs sont priés de s'annoncer à l'avance en offrant garantie ou caution solvable.  
Pour renseignements, s'adresser à M. Jules Favrod, Clarens.

**Travaux d'appareillage.**  
La Commune de Botterens met en soumission les travaux de pose d'une conduite en fonte pour le raccordement à l'eau de Bulle.  
Longueur approximative 800 m.  
Prendre connaissance du cahier des charges et déposer les soumissions auprès de M. le Syndic de Botterens, jusqu'au lundi 16 février, à 6 heures du soir.

**Oeufs frais du pays**  
production du jour, achète chaque quantité aux prix du jour,  
Franz Fassbind, Berne  
commerce d'œufs en gros.  
Téléphone, 5.91. — Télégraph. : Fassbind.

**A vendre** pour cause de cessation de bail  
**2 bonnes vaches**  
laitières, une fraîche vélée, l'autre prête au veau, ainsi qu'une  
**bonne chèvre.**  
S'adresser à Lucien Ottoz, Echallens.

**Petite écurie**  
si possible avec remise  
**est demandée**  
à louer à Bulle.  
S'adresser sous P 344 B, à Publicitas S. A., Bulle.

On cherche à louer à La Tour un  
**petit logement**  
de 2 chambres, cuisine et dépendances pour personnes tranquilles et sans enfant.  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle.

Ouvrier trouverait  
**chambre et pension**  
dans famille.  
S'adresser à M. Gremion, encreneur, près du Café du Pont, Bulle.

**A vendre**  
**2 jeunes chèvres**  
prêtes à mettre bas. S'adresser à Jean Bossou, Eliaz.

On demande  
**une personne**  
pour faire un petit ménage à la campagne.  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 283 B.

**Location d'alpages.**  
1) Monsieur Hausmann Christian, propriétaire à Moudon, exposera en location par voie de mises publiques pour le terme de 3 ans les propriétés désignées ci-après, situées à proximité d'une gare du M. O. B. :  
1. Les Fonta, estivage de 15 Pâquiers ;  
2. Aveneyre, estivage de 27 Pâquiers ;  
3. Les Gournays, estivage de 25 Pâquiers ;  
4. Onchlion, estivage de 30 Pâquiers ;  
5. Les Cases, estivage de 16 Pâquiers  
2) Chacun de ces estivages formera un lot et sera misé séparément.  
3) Les mises auront lieu à Montbovon, le 17 février 1920, à 1 h. de l'après-midi, dans une salle particulière de l'Hôtel de Jaman, sous les conditions qui seront lues.  
4) Les conditions de mises peuvent être consultées chez le propriétaire ou au Greffe municipal de Montbovon.  
5) Pour renseignements sur ces estivages, s'adresser à M. Bralliard, garde chasse aux Seigneurs d'Albeuve, ou au chef de gare aux Cases, dite montagne.  
L'exposant.

**Attention !**  
Ne confondez pas  
**Mme Vve Elise Brügger**  
Herboriste  
habite toujours au Bouveret (Valais) et qui vend également le véritable produit pour la chute des cheveux, etc.

**Cours permanents de Lingerie.**  
Jeunes filles désirant suivre un cours de lingerie pratique, sont priées de se renseigner chez Mme LOSEY, lingère diplômée, bâtiment de la Viennoise, Bulle.

†  
phile JAQUIER, à Bulle, le JAQUIER, à Bulle, Mère HEIMO et ses enfants, Veuve Martine DELLEY-enfants, à Portablan, les R. PITTEI, WURSCH, ELLER, et familles alliées faire part de la perte de l'éprouver en la per-

Marie JAQUIER  
Oberon  
mère, grand'mère, sœur, et cousine, décédée le 8 février, à 56<sup>me</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise.  
L'enterrement aura lieu à Bulle le mardi 9 février, à 9 1/2 heures du matin. Officiant : M. le Curé. Officiant : Café du Moléson, Bulle.  
R. I. P.  
Veuillez de lettre de faire part.

†  
Cafetiers de la Gruyère faire part à ses parents et amis.  
Marie JAQUIER  
phile Jaquier, membre de l'Union gruyérienne des Arts et Métiers.  
L'enterrement aura lieu mercredi 11 février, à 9 heures du matin, à l'église de Bulle.  
†  
ame Urbain CASTELLA, isabeth, Bertha, Aurélie et la douleur de faire perdre à sa chère fille et sœur Marie JAQUIER.  
L'enterrement aura lieu mercredi 11 février, à 9 heures du matin, à l'église de Bulle.  
†  
et connaissances font part.

NSIEUR  
Muller  
ur à Broc  
à l'âge de 60 ans.  
aura lieu à Bulle, jeudi 12 février, à 9 heures du matin.  
e : Rue de Bouleyres.  
de faire part.

jours si vous acceptez  
bert tandis que vous  
des Tablettes Gaba, sou-  
saines contre toutes  
les affections des voies  
respiratoires. — Méfiez-  
vous ! Exigez les Ta-  
bulettes Gaba en boîtes  
bleues à 1 fr. 75.

# CONFÉDÉRATION SUISSE

## Emission de Bons de caisse 5 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux.

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

**Intérêt :** 5 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> % l'an ; coupons semestriels aux 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août ; la 1<sup>re</sup> échéance au 1<sup>er</sup> août 1920.

**Remboursement :** Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1<sup>er</sup> février 1923 ou le 1<sup>er</sup> février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

**Coupages** de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10000 fr. de capital nominal.

**Domiciles de paiement pour les coupons et le capital :** Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux Caisses des principales banques suisses.

**Certificats nominatifs :** Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

**Prix de vente :** Le prix de vente est fixé à :

99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1<sup>er</sup> février 1923, et

98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1<sup>er</sup> février 1925

avec décompte d'intérêts au 1<sup>er</sup> février 1920.

**Rendement :** 5 <sup>7</sup>/<sub>8</sub> % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.

**Domiciles de vente :** Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses.

**Bulletin de souscription :** Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920

Département fédéral des finances : J. MUSY

## CHEVAUX



Un convoi de Chevaux et bonnes Juments bretonnes sont arrivés aux Ecuries du Moderne, BULLE. Alexis BOVET.

Marque

## VIN „KATZ“ pepto-quino-ferrugineux



Il est incontestable que toute personne désirant conserver la santé, combattre l'anémie, retrouver ses forces épuisées par surmenage et surtout dans la convalescence après n'importe quelle maladie, n'emploie que le VIN « KATZ ».

Dépositaire pour la ville de Bulle :

**Pharmacie GAVIN, R. Rime, successeur.**

Se vend dans toutes les pharmacies.

KATZ & FECHTER, BALE

MAISON SUISSE

Maladie du nez, de la gorge et des oreilles

### Docteur BRUNSCHWIG, Spécialiste

ancien interne des Hôpitaux de Lausanne et Hérissau  
ancien assistant du Prof. Lüscher, à Berne  
ancien assistant du Dr Mackensie, à Londres

a ouvert

### un Cabinet de consultations

à Fribourg, Route Neuve, 6, Tél. 7.55  
à proximité de la Gare, anc. Institut normal.

CONSULTATIONS : tous les jours de 10 h. à 12 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. et de 3 h. à 6 h. soir et sur rendez vous.

## 1<sup>RE</sup> VENDEUSE

bien au courant du service de l'épicerie, énergique et intelligente,  
**est demandée**  
par commerce important.  
Entrée de suite ou à convenir.  
Adresser offres avec prétentions, copies de certificats et références à **Publicitas, S. A.**, Bulle, sous P. 321 B.

A vendre en France dans le pays de Gex, à 20 et 30 kilomètres de Genève

### Trois propriétés agricoles

spéciales pour élevage et production du lait. Contenances 45, 40 et 27 hectares. Pâturages de 1<sup>er</sup> choix. Vastes bâtiments de ferme. Fromageries à proximité. Lait vendu en fromagerie 0.90 et 1 fr. le litre. Prix 1500 à 2000 fr. l'hectare, argent suisse. Affaires exceptionnelles, à enlever de suite. S'adr. à **M. Michaux, Directeur de l'Avenir Régional, à Bellegarde (Ain, France).**

### Bon maréchal-ferrant

trouverait occupation stable à l'Asile de Marsens. S'adresser de suite à l'Administration.

## Fromages.

Chez le sousigné, fromages sans cartes :

- Chester-Canada à fr. 5.40 le kg. au détail.
- Emmenthaler, Gruyère, conservé en boîtes, pour fondues et (Marque Lion) cuisine à fr. 1.90 la boîte.
- VACHERINS pour fondue et à la main, au prix du jour.
- Mont d'Or, en boîtes de 1 à 2 kg. à 5.60 le kg.
- Petites pâtes molles au prix du jour.

Fromage avec cartes.

- Gruyère et Emmenthaler premier choix et <sup>1</sup>/<sub>4</sub> gras.
- Sous peu fromage du Danemark <sup>1</sup>/<sub>2</sub> gras et <sup>1</sup>/<sub>4</sub> gras, sans cartes.

**L. PUGIN, Fromages, RIAZ.**

## Vente d'immeubles.

Le vendredi 13 février courant, à 2 h. après midi, l'Hôtel de Ville, à Vaulruz, on vendra en mises publiques, domaine des Angles, comprenant 20 poses de terrain à foins, regain et 1 pose de bois, maison d'habitation, grange, 2 écuries, intarissable, à demi heure de Vaulruz. Pas d'impôts communaux. Pour visiter, s'adresser à

**L. DUNAND, avocat et notaire, Bulle.**

## Montagnes à louer.

Par voie de soumission, on offre à louer les grands pâturages bien connus, situés rière Bellegarde, Charmey et Roche, soit :

- a) Le Jansseg d'en haut,
- b) Le Jansseg d'en bas,
- c) La Trillera — celle-ci devant être exploitée par preneur dans les conditions actuelles.

Capacité totale : 100 à 120 vaches, une cinquantaine de veaux.

- a) La Gerstera, b) Le Gros Brun, c) la Chaux du Jansseg : capacité totale : 100 à 120 génisses.

N. B. Le pâturage de la Chaux du Jansseg déjà affecté aux génisses, mais ne formant pas un article spécial du cadastre, serait délimité d'après son usage actuel.

3. Le Gros Praz de la Monse (rière Charmey).
4. La Gite sous le Bois (rière La Roche).

Entrée en jouissance pour chaque lot : 1<sup>er</sup> Janvier 1921. Aucune soumission ne sera acceptée après le 1<sup>er</sup> juillet 1920. Le propriétaire se réserve de choisir librement entre les soumissionnaires et d'adjuger séparément ou en bloc même avant le terme fixé.

**Lt.-Col. de DIESBACH, La Schurra, Fribourg.**

## Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

## Tablettes Valériane-Houblon ZYMA

Entièrement inoffensives  
Produit naturel.  
Recommandé par les médecins

Boîte de 100 tablettes fr. 4.50  
Se trouve dans toutes les Pharmacies

Pommes de table  
Reinettes spécial à 32  
Pommes extra à 29  
Meyer Müller, Niederbipp  
Téléph. 21.

## ON DEMANDE

pour de suite  
**une fille**  
pour aider au ménage et servir au café.  
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P 285 B

## A vendre une bonne jument

âgée de 15 ans.  
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 314 B.



## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—  
    " . . . 6 mois " 2 50  
Etranger . 1 an " 9 50  
    " . . . 6 mois " 5 50  
    " payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste. TÉLÉPHONE 150

## Impôts de guerre caisse de malade

On sait que la proposition faite en Conseil National d'augmenter l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre une somme de 20 millions destinée à alimenter la fondation de maladie et de vieillesse. Cette proposition a été rejetée. Mais de Bâle, M. Rœthlisberger, pour son compte et en faveur d'une initiative populaire, a gravation que la somme à percevoir serait de 250 millions.

Quel sera le sort que le peuple suisse à cette initiative l'accepter et faire durer la guerre plusieurs années de plus, l'avenir nous éclairera. Le degré de clairvoyance du peuple gard de ce bloc éfariné présentera bientôt.

Nous aurons l'occasion d'en temps opportun, lorsqu'il sera venu. Mais, pour le moment, il est permis déjà d'examiner les répercussions qui peuvent résulter de cette initiative, ou plutôt de l'acceptation éventuelle par le peuple. Il n'est rien moins que certain que la majorité se prononce en sa faveur.

Supposons un instant que la décision soit prise. Il en résulterait une diminution de l'amortissement de nos dettes de guerre et, par conséquent, de prolonger la perception des impôts fédéraux. Or, la capacité contribuable suisse n'est pas illimitée ; si on le frappe trop durement, le contribuable finit par ne plus rendre ce que l'Etat lui en point de vue fiscal. C'est dans l'obligation d'avoir recours à d'autres sources de revenus qu'on trouvera aisément dans un des droits de douane, cette source des Etats.

Mais les droits de douane productifs, doivent atteindre les articles de grande consommation. C'est-à-dire qu'ils doivent particulièrement les marchandises premières nécessaires, les denrées alimentaires, à l'exportation, etc. Qui doit payer ces droits, si ce n'est le consommateur, c'est-à-dire la majorité de ceux en faveur de qui aura créé la caisse de retraite pour la vieillesse.

Au surplus, est-il bien sûr que le prélevement d'une somme de millions exonère les bénéficiaires de toute contribution. Ce n'est guère possible. Les contribuables doivent être armés pour ce genre de choses sans avoir recouru